

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL Formation initiale

Mise à jour le 1 er juin 2023

99%

TAUX DE REUSSITE

99%

TAUX DE SATISFACTION

100%

TAUX DE PARTICIPATION

<p>DUREE : Cette formation dure 14h (7h + 7h), 2 journées consécutives. ou 2 journées non consécutives</p> <p>EFFECTIF : Minimum : 4 participants. Maximum : 10 participants</p> <p>PUBLIC : Tous les salariés</p> <p>PREREQUIS : Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.</p> <p>LIEU : Site client</p> <p>DELAIS D'ACCES : Nous consulter</p> <p>TARIFS : Nous consulter</p> <p>REFERENT HANDICAP Nom : M. Hervé DUJONCHAY E-mail : herve.dujonchay@serenys.eu Tel. : 09 70 10 20 21</p>	<p>PROGRAMME</p> <p>Présentation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation • Attentes des stagiaires <p>Notions de base de la prévention</p> <p>Protéger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les dangers persistants qui menacent la victime et/ou son environnement. • Trouver un moyen de protection adapté à la situation. <p>Examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée. • Associer aux signes décelés le résultat à atteindre. <p>Faire Alerter ou Alerter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les différents éléments du message d'alerte. • Identifier qui alerter dans l'organisation des secours. • Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte. <p>Secourir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre. • Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée. <p>Epreuves certificatives</p> <p>Fin de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tour de table, atteinte des objectifs, suggestions, axes d'amélioration, remise des attestations et d'un support de formation 	<p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <p>Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.</p> <p>Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.</p> <p>ENCADREMENT :</p> <p>Dispensé par un formateur SST habilité par l'INRS.</p> <p>METHODES PEDAGOGIQUES :</p> <p>Exposés participatifs Mise en situation Etude de cas</p> <p>MOYENS PEDAGOGIQUES :</p> <p>Diaporamas, Vidéos, Mannequins, Maquillage...</p> <p>EVALUATIONS :</p> <p>Le stagiaire doit être présent sur l'intégralité de la formation. Evaluation formative et avoir réussi les épreuves certificatives.</p> <p>VALIDATION :</p> <p>Attestation de fin de formation. Carte SST</p>
---	---	--

SERENYS

SIEGE SOCIAL, 1, allée d'Issy – Ile Saint-Germain – 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 09 70 10 20 21 – www.serenys.eu

RCS NANTERRE 508 643 475 – APE 4774Z

ALLÈGEMENTS DE FORMATION ET ÉQUIVALENCES

PSC1 VERS SST

LES TITULAIRES :

D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC 1) » DATANT DE MOINS DE TROIS ANS AU PREMIER JOUR DE LA FORMATION SST ;

- OU D'UNE ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE « PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC 1) » DATANT DE MOINS DE TROIS ANS AU PREMIER JOUR DE LA FORMATION SST ;
- OU D'UN TITRE DE FORMATION ÉQUIVALENT À JOUR DES OBLIGATIONS DE FORMATION CONTINUE OU DE MAINTIEN DES ACQUIS CORRESPONDANT AU PREMIER JOUR DE LA FORMATION SST ;

PEUVENT SUIVRE UNE FORMATION ALLÉGÉE POUR OBTENIR LE CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL. POUR CELA, L'ENTITÉ QUI SOUHAITE PROPOSER CETTE FORMATION ALLÉGÉE SST MET EN PLACE, CONTRACTUELLEMENT AVEC LE STAGIAIRE, UN PROTOCOLE D'ALLÈGEMENT DE FORMATION. L'ALLÈGEMENT DE FORMATION PORTERA SUR DES COMPÉTENCES CLAIREMENT IDENTIFIÉES, DÉJÀ DÉTENUES PAR LE STAGIAIRE. IL PERMETTRA DE LIMITER LE TEMPS DE FORMATION AUX SEULES COMPÉTENCES QUE LE STAGIAIRE NE POSSÈDE PAS POUR DEVENIR SST.

LE DISPENSATEUR DE FORMATION METTRA EN PLACE UN PROCESSUS DE VÉRIFICATION DES COMPÉTENCES DÉJÀ DÉTENUES (PRÉSENTATION D'UN AUTRE CERTIFICAT, CV, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, ENTRETIEN INDIVIDUEL, TEST, ...).

LE STAGIAIRE DEVRA NÉANMOINS ÊTRE VALIDÉ SUR L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES VISÉES DU SST ET PASSER DANS SON INTÉGRALITÉ LES ÉPREUVES CERTIFICATIVES.

SST VERS PSC1

LE TITULAIRE DU CERTIFICAT DE SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL, À JOUR DANS SON OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE, EST RÉPUTÉ DÉTENIR L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC 1) », CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ DU 5 DÉCEMBRE 2002 RELATIF À LA PRISE EN COMPTE DES ACQUIS POUR LES TITULAIRES DU CERTIFICAT DE SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL ET POUR LES TITULAIRES DE L'ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS-SECOURS DEVENUE « PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 ».

SERENYS